

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 24 Novembre 2008 – 18h30**  
**Centre Jules Verne à Breteuil**

Le lundi 24 novembre 2008 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaients présents :

**Délégués Titulaires :** M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, J.L. MIONNET, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, J.P. RICARD, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; S. REDE (Esquennoy) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. BAECKELANDT, J. CLAEYS (Froissy) ; J.P. RANDOLET, D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON (Montreuil/Brèche) ; R. GERARD (Mory Montcru) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; A. DEVAUX, P. ALLARD (Oroër) ; F. LOUCHERON (Paillart) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. CHER (Thieux) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

**Délégués Suppléants :** F. DELBARRE (Ansauvillers) ; E. OPDEBEEK (Beauvoir) ; F. KACZMIERCZAK (Broyes) ; F. MENU (Bucamps) ; G. HERPIN (Campremy) ; O. BOURNONVILLE (Reuil/Brèche) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; E. COPPE (St André Farivillers) ; J. TILLIER (Vendeuil Caply).

Portant le nombre de votants à 47 à l'ouverture de la séance.

Etaients excusés :

J.L. PHILIPPON (La Hérelle).

---

**Ordre du Jour**

- 1 – Election des membres du Bureau**
- 2 – Pays**
- 3 – Piscine**
- 4 – Musée**
- 5 – Eau / Assainissement**
- 6 – Parc de la Belle Assise**
- 7 – Subventions**
- 8 – Indemnités au Receveur**
- 9 – Décisions modificatives**
- 10 – Locaux de la CCVBN**
- 11 – Questions diverses**

---

***I – Désignation d'un secrétaire de séance***

Monsieur Jean-Pierre RICARD est désigné secrétaire de séance

***II – Adoption du procès-verbal de la séance précédente (10/10/08)***

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance précédente.

***III - Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil (cf document ci-joint)***

Précisions apportées suite à une question de Mme BAECKELANDT concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques : suite à une étude portant sur la faisabilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les deux bâtiments que la CCVBN doit construire sur le site des déchetteries de Breteuil et Froissy afin d'abriter les déchets d'équipements électroniques et électrotechniques (DEEE), il a été convenu de ne conduire cette opération que sur la déchetterie de Froissy, le bâtiment de Breteuil ne présentant pas l'orientation adéquate.

Un maître d'œuvre a été choisi afin d'assister la CCVBN dans cette démarche. Détail de la mission :

- Rédaction du Cahier des charges des travaux à réaliser
- Assistance au contrat de travaux
- Suivi de l'exécution des travaux
- Assistance à la réception technique des installations
- Assistance aux démarches administratives pour le rachat de l'électricité photovoltaïque.

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sera faite.

## **1 – Election des membres du Bureau**

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 a été autorisée la modification des statuts de la CCVBN relative à la composition du Bureau. Le Bureau est désormais composé de 22 membres (Le Président, 7 Vice-Présidents et 14 membres).

Le Conseil doit donc procéder à l'élection des 7 membres supplémentaires.

Monsieur VASSELLE fait l'appel des candidatures.

Sont candidats :

- Monsieur Michel BILLARD (Bacouël)
- Monsieur Alain BOIRET (Troussencourt)
- Monsieur Pierre DUGROSPREZ (Ste Eusoye)
- Monsieur Gérard DURANT (La Neuville Saint Pierre)
- Monsieur Vincent LOISEL (Bonvillers)
- Monsieur Jean-Marc MEAUX (Mesnil St Firmin)
- Madame Patricia TALLON (Bucamps)

Monsieur VASSELLE fait procéder à l'élection des 7 membres du Bureau supplémentaires :

Sont élus à l'unanimité membres du Bureau :

- Monsieur Michel BILLARD (Bacouël)
- Monsieur Alain BOIRET (Troussencourt)
- Monsieur Pierre DUGROSPREZ (Ste Eusoye)
- Monsieur Gérard DURANT (La Neuville Saint Pierre)
- Monsieur Vincent LOISEL (Bonvillers)
- Monsieur Jean-Marc MEAUX (Mesnil St Firmin)
- Madame Patricia TALLON (Bucamps)

## **RÉCAPITULATION**

Le Bureau de la Communauté de Communes, conformément aux statuts, est donc constitué des 22 membres suivants :

Président : Alain VASSELLE

1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean CAUWEL

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Jacques COTEL

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc DESJARDINS

4<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Louis MIONNET

5<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Pierre RANDOLET

6<sup>ème</sup> Vice-Président : François SENCE

7<sup>ème</sup> Vice-Président : Laurent TRIBOUT

Membres : Josiane BAECKELANDT, Michel BILLARD, Alain BOIRET, Dominique BOUTIN, Nicole CORDIER, Marie-Line DUFRESNES, Pierre DUGROSPREZ, Gérard DURANT, Dominique GAUDEFROY, Maurice LEBAN, Vincent LOISEL, Jean-Marc MEAUX, Jean SAINTE-BEUVE, Patricia TALLON.

## **2 – Pays**

La CCVBN ne disposant pas d'éléments suffisants pour délibérer sur la mise en œuvre d'un Schéma de Développement Commercial à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis, notamment, comme l'indique Monsieur COTEL, les conséquences d'un tel schéma dans le cadre de l'implantation d'un nouveau commerce dans une commune, il est décidé de reporter cette décision lors d'un prochain Conseil Communautaire.

## **3 – Piscine**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L5214-16 V stipule "qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours."

Tant en ce qui concerne les dépenses d'investissement que les dépenses de fonctionnement de l'année 2007, **le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE** de la commune de Breteuil le versement d'un fonds de concours selon les modalités suivantes :

Section d'investissement : 10 729,09 €

Section de fonctionnement : 10 664,91 €

Monsieur MIONNET précise que le montant en fonctionnement correspond à une demie-année (rappel : ouverture de la piscine le 18-7-2008).

#### **4 – Musée**

Suite à 2 appels d'offres infructueux, un en entreprise générale, un en lots séparés, il a été convenu de relancer un marché négocié en lots séparés en modifiant certains lots (suite à avis de l'OPC).

En outre, afin de permettre aux PME qui ne sont pas dotés d'un bureau d'études de formuler une offre, il est proposé de signer un avenant au marché du maître d'œuvre afin que celui-ci fournisse un quantitatif qui sera joint au cahier des charges transmis aux entreprises.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant. Coût de la prestation supplémentaire : 3 500 € HT.

Au vu de la conjoncture du secteur du bâtiment et des engagements pris par l'équipe de maîtrise d'œuvre lors de la réunion qui s'est tenue le 17 novembre, Monsieur COTEL espère que ce projet pourra aboutir dans les meilleures conditions financières.

#### **5 – Eau / Assainissement**

##### **5.1 Etude de Schéma Directeur en eau potable**

Par arrêté préfectoral en date du 20 octobre a été autorisée la modification des statuts de la CCVBN relative à la prise de compétence "Etude de Schéma Directeur en eau potable".

Cette étude devant être menée à l'échelle du SMOP, **le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le transfert de la compétence "Etude de Schéma Directeur en eau potable" au SMOP.

##### **5.2 Mise à disposition de personnel**

Par délibération en date du 2 juillet 2007, le Conseil Communautaire a autorisé que Mlle MAINKA, adjoint administratif au sein de la CCVBN, soit mise à disposition du SMOP à temps complet pour assurer le suivi et le solde des opérations initiées dans le cadre du Contrat Rural et dresser un bilan, pour une période allant du 4 juin 2007 au 30 juin 2008.

Mlle MAINKA s'étant également occupé de dossiers propres à la CCVBN (dossiers MAET notamment), il est proposé de signer un avenant à la convention modifiant les clauses financières avec une répartition des charges selon le prorata suivant : 1/3 CCVBN, 2/3 SMOP, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

En outre les opérations financées dans le cadre du Contrat Rural n'étant pas toutes soldées, il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, expressément renouvelable, jusqu'au solde complet des convention. La répartition des charges se fera au vu du temps réellement passé pour chaque collectivité.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le renouvellement de ladite convention.

#### **6 – Parc de la Belle Assise**

##### **6.1 Etat d'avancement de la procédure de DUP**

Messieurs CAUWEL et VERSCHAE indiquent que les dossiers "Loi sur l'Eau" et "Etude d'impact", qui font partie de ce dossier de DUP, ont été présentés officieusement aux services de la Préfecture. Le dossier officiel sera déposé par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise), qui en fait actuellement une relecture et souhaite y adjoindre un engagement de la société en projet.

##### **6.2 Convention de mandat avec la Semoise**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 28 juin 2002, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer une convention de mandat avec la SEMOISE pour les études relatives à l'extension de la ZAC de la Belle Assise.

Vu la convention de mandat visée par la Sous-Préfecture en date du 14 août 2002.

Vu le décompte général et définitif de l'opération transmis par la SEMOISE

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le décompte général et définitif de l'opération établi par la SEMOISE faisant apparaître un solde au profit de la CCVBN d'un montant de 5 183,35 €.

#### **7 – Subventions**

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant 7 500 € à la commune de Breteuil pour les activités théâtrales organisées par le Centre Jules Verne à l'égard du Jeune Public au cours de l'année scolaire 2008-2009.

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant 41 898 € à la commune de Breteuil pour les activités de l'école de musique.

Monsieur DESJARDISN suggère que des tracts d'informations soient adressés aux communes pour communiquer sur les activités de l'école de musique.

## **8 – Indemnités au Receveur**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et des EPCI.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement des conseils et lors du changement de comptable.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Mme LAFOREST

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre, 1 abstention),

- **SOLLICITE** le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 80 % à Mme FLICOURT pour l'exercice 2008.

## **9 – Décisions modificatives**

Budget Bâtiment Industriel Locatif : 1641-01 : + 220 € (charges d'emprunt à taux variable).

## **10 – Locaux de la CCVBN**

Monsieur CAUWEL indique que Monsieur BOITEL (SA HLM de l'Oise) et Monsieur SIMMONEAUX (architecte) sont venus présenter en Bureau un projet d'esquisse des locaux de la CCVBN qui seront implantés à l'entrée du Parc de la Belle Assise à Ourcel-Maison.

Quelques remarques ont été formulées quant au dimensionnement de la salle de réunion et à l'orientation du bâtiment.

Les plans seront transmis pour avis au cabinet SOLVING qui a réalisé l'audit de l'organisation administrative de la CCVBN.

Mme BAECKELANDT s'interroge sur le fait que la SA HLM n'ait pas été mise en concurrence et sur le montant des subventions si la SA HLM est maître d'ouvrage de l'opération.

Monsieur VASSELLE indique qu'au vu du montage juridique, il n'y a pas lieu de procéder à une mise en concurrence. L'opération pourra bénéficier des subventions de la CCVBN auxquelles la CCVBN peut prétendre, notamment auprès du CGO (taux : 41%).

## **11 – Questions diverses**

### **11.1 Relais de Services Publics**

Le RSP dispose d'une salle de réunion qui peut être mise à disposition d'organismes de formation notamment.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition des locaux avec GRAVIR CONSEIL pour y dispenser une formation d'insertion professionnelle dans le cadre du programme régional "Label AcTIF" du 29 septembre 2008 au 27 février 2009.

En contrepartie de cette mise à disposition, GRAVIR CONSEIL règlera à la CCVBN un loyer d'un montant de 15€ par journée d'occupation de la salle de réunion.

- Pour les autres organismes, **FIXE** le tarif de location de la salle de réunions à 15 € la demie-journée.

Le recouvrement de la location s'effectuera au vu d'un titre de recettes.

### **11.2 Thermographie**

Plantations d'arbres : les arbres seront livrés dans les communes concernées le lundi 8 décembre.

### **11.3 Défibrillateurs**

Commande groupée. Lancement d'une consultation (marché à bons de commande).

### **11.4 Réseau Internet Haut Débit**

Monsieur OPDEBEEK signale que certaines communes n'ont pas accès au Haut Débit et suggère de fédérer les demandes pour avoir plus de poids auprès de Orange.

Monsieur VASSELLE propose de recenser les communes rencontrant cette difficulté et d'adresser un courrier à Orange.

Monsieur COTEL suggère d'interroger les services de l'Etat afin de connaître les communes où des opérateurs ont fait passer une fibre optique, laquelle peut être utilisée pour le haut débit.

Mme BAECKELANDT fait remarquer que le coût d'un raccordement à une fibre optique est très élevé et que par conséquent il faut des besoins en raccordement importants pour le minimiser.

### **11.5 Projet Leader**

Monsieur DESJARDINS informe qu'il représentera la CCVBN lors de la présentation du Projet Leader relatif au développement de la filière équine sur le Pays du Grand Beauvaisis.

Ce dossier, rejeté lors d'une première présentation en janvier 2008, a été étoffé.

Monsieur VERSCHAE précise qu'une enveloppe maximale de 2 millions d'euros est possible pour différents projets contenus dans ce dossier.

Le travail mené ces derniers mois, sous la conduite de la Cté d'Agglomération du Beauvaisis en relation avec les différentes Ctés de Communes, a consisté à argumenter les différents projets en lien avec le thème retenu à savoir "le cheval". Pour mémoire, ce dossier s'articulait au départ essentiellement autour d'un projet décidé par la Cté de Communes de la Picardie Verte et soutenu par la ville de Beauvais (projet "Equiterra").

Monsieur VASSELLE rappelle qu'il était envisagé que les responsables de ce projet viennent le présenter devant la CCVBN et déplore qu'il n'en ait pas été ainsi.

Monsieur COTEL, qui avait assisté à la première présentation, indique que la CCVBN pourrait éventuellement être bénéficiaire de ce fonds pour une partie du financement du projet de création d'un gîte de groupes au Château de la Butte.